

Extrait du registre des décisions

Bureau du 04 juillet 2024

n° 113-24

Objet : RS - Approbation d'une convention d'occupation du domaine public de l'aérodrome

- date de convocation le 28 juin 2024
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quatre juillet dix-neuf heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bellecombe-en-Bauges, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 33

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguët
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Grégory Basin à Jean-Maurice Venturini - de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Arthur Boix-Neveu à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Alain Caraco - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Alexandre Gennaro à Philippe Gamen - de Marie Perrier à Eric Delhommeau - de Josette Rémy à Vincent Boulnois - de Alain Thieffénat à Hervé Ferroud-Plattet - de Corine Wolff à Jean-Pierre Fressoz

conseillers excusés : 8

Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Jean-Pierre Coendoz - Christelle Favetta-Sieyes - Max Joly - Sylvie Koska - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 04 juillet 2024

délibération n° 113-24

objet **RS - Approbation d'une convention d'occupation du domaine public de l'aérodrome**

Jean-Benoît Cerino, vice-président chargé des grands équipements, des relations avec les clubs sportifs et de la participation citoyenne, informe qu'un usager de l'aérodrome mettra fin à son activité économique de vol en motoplaneur le 31 juillet 2024, libérant un emplacement de 100 m².

Une candidature spontanée a été reçue par Grand Chambéry pour reprendre l'activité économique de l'actuel occupant.

Grand Chambéry, favorable à cette activité qui répond notamment aux critères de faibles émissions de bruit, a lancé une publicité par voie d'appel à manifestation d'intérêt, conformément à l'article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques.

L'avis de publicité n'a recueilli aucune nouvelle candidature. La candidature spontanée de la société Soaring Adventures, en cohérence avec les critères de Grand Chambéry, est ainsi recevable.

Les conditions financières d'occupation temporaire des dépendances publiques de l'aérodrome sont fixées par la délibération tarifaire en vigueur. L'occupant versera une redevance mensuelle de 160,62 € TTC.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de gestion de l'aérodrome,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau l'approbation des conventions d'occupation du domaine public,

Vu la décision n° 038-24 du Bureau du 28 mars 2024, approuvant la convention type d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public à l'aérodrome de Chambéry/Challes-les-Eaux,

Vu l'avis de la commission grands équipements, relations avec les clubs sportifs et participation citoyenne du 5 juin 2024,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention d'occupation du domaine public avec la société Soaring Adventures pour une dépendance de 100 m² à compter du 1^{er} août 2024, permettant le stationnement d'un motoplaneur,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer les documents à intervenir,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

113-24

Objet de l'acte :	RS - Approbation d'une convention d'occupation du domaine public de l'aérodrome
Classification Préfecture :	3 - Domaine et patrimoine 3 - Locations 2 - Baux à donner
Date de l'acte :	04 juillet 2024
Annexe(s) :	annexe convention, convention

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20240704-lmc1H31757H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H31757H1

Date de transmission en Préfecture :	09 juillet 2024
Date de réception en Préfecture :	09 juillet 2024
Date de publication sur le site internet:	mardi 09 juillet 2024